

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 059-215903691-20251127-20251124_8-DE



NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 25

L'an deux mil vingt cinq
Le vingt-quatre novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après
convocation légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**TARIFS DE LOCATIONS DE
LA SALLE LOUIS ARAGON**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/11/2025

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET JM. DELANNOY H. DUMOULIN B. MERESSE H. LEDOUX L. BLONDEAU MP. THUILLET C. MERCIER B. LE MAIGNENT C. RIFF JC. REZIGA A. DEVEMY A. AIT BAHA S. PIROTTE S. SPOTO S. GLINEUR F. COQUELET A. MALABOEUF

Etaient excusés : C. DESROUSSEAUX V. PORQUET L. PHILIPPE G. MONTAY D. RAMEZ I. PLOUVIER C. GRAND

Procurations respectives à : MP. THUILLET C. COLLET C. MERCIER P. BAUDRIN G. COLLET

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 18/11/2025

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. l'Adjoint aux Finances informe l'assemblée de l'opportunité de revoir le tarif de la location de la salle polyvalente Louis Aragon mise à la disposition des particuliers et des associations à l'occasion de vins d'honneur, de repas, de cérémonies diverses.

Le tarif ci-dessous tient compte essentiellement des charges supportées par la commune, à savoir la fourniture d'eau, de chauffage, d'électricité, les frais de mise à disposition du matériel de cuisine, d'entretien et de nettoyage des locaux.

Le Conseil Municipal, considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1^{er} janvier 2025 et après en avoir délibéré, adopte les propositions suivantes applicables avec effet au 1^{er} janvier 2026.

	TARIFS 2025		TARIFS 2026	
	Été	Hiver	Été	Hiver
Vins d'honneur :				
* personnes de la commune	321,00 €	375,00 €	327,00 €	383,00 €
* personnes extérieures	428,00 €	482,00 €	437,00 €	492,00 €
Repas chaud ou froid le week-end				
* personnes de la commune	696,00 €	750,00 €	710,00 €	765,00 €
* personnes extérieures	857,00 €	910,00 €	874,00 €	928,00 €
Les sociétés locales participeront aux frais d'utilisation des locaux de la Salle Aragon comme suit :				
- sans repas ouvert au public : 44,00 €				
- avec repas ouvert au public, ÉTÉ (*) : 76,50 €				
- avec repas ouvert au public, HIVER (*) : 109,00 €				
ÉTÉ (*) : période sans chauffage du 15 mai au 31 octobre				
HIVER (*) : période avec chauffage du 1er novembre au 14 mai				

En considération des services rendus, la mise à disposition gratuite sera consentie au personnel communal, à titre rigoureusement personnel, une seule fois dans l'année, à l'occasion de leur mariage ou remariage, de naissances, communions solennelles ou mariages de leurs enfants, anniversaire décennal pour les ayants-droit, leur conjoint et leur(s) enfant(s).

Conformément à la décision prise par délibération exécutoire du 2 juin 1995, la mise à disposition de la salle de réunion pour les locations de salles

Toutefois, afin de garantir la commune des défections injustifiées des demandeurs, l'assemblée locale a décidé par délibération du 30 décembre 2003, d'exiger le versement du montant total de la location payable dès réception du titre de recettes émanant de Monsieur le Percepteur en poste à VALENCIENNES, deux mois avant la date de location (de date à date). En cas de non paiement dans ce délai, la salle ne sera pas mise à disposition. La présente disposition ne s'appliquera pas aux sociétés locales.

D'autre part, considérant la nécessité de recouvrer le coût représentatif de la vaisselle cassée et du matériel mis à disposition emporté, l'assemblée décide d'appliquer les tarifs ci-annexés.

Les montants des locations, des arthes et des coûts de matériels ou vaisselles seront versés entre les mains de SGC de Valenciennes, à Monsieur le Percepteur de VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote : 23 pour et 2 abstentions

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 27/11/2025

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

